



Analyse de terre

Description

A chaque jardin son sol. Tous différents. Les caractéristiques du sol en place dépendent fortement des cultures qui réussiront sans effort, ou bien celles qui nécessiteront quelques améliorations. Pour bien connaître votre terre, analysez votre sol !

Règles d'échantillonnage

Quand faut-il échantillonner le sol ?

Pour que l'échantillon puisse donner lieu aux meilleurs conseils, veillez à respecter les consignes suivantes :

- La meilleure période d'échantillonnage est l'automne ;
- Prélèvement de 1 à 3 mois après l'apport d'engrais ou 6 mois après l'apport de matières organiques ou d'amendements ;
- Éviter au maximum de prélever par temps de pluie, de neige ou de gel ;
- Toujours effectuer les prélèvements à la même époque (dans le cas d'un suivi annuel).

Échantillonner le sol

1. S'il s'agit d'un grand jardin, il convient de déterminer des zones homogènes.
2. Dans chaque zone, réaliser entre 5 et 10 prélèvements (selon l'importance de la surface) en se déplaçant en zig zag ou en croix :
 1. Prélever l'échantillon de préférence à l'aide d'une sonde ou d'un plantoir enfoncée verticalement (pour respecter la proportion des horizons) – éviter l'utilisation d'une bêche ;
 2. Prélever à une profondeur constante (15 cm pour une pelouse, 25 cm pour le jardin) ;
 3. Éviter de prélever en bordure de parcelles, près des chemins, dans les zones où a été stocké du fumier ou de l'amendement.
3. Rassembler les prélèvements dans un seau :
 1. Homogénéiser les prélèvements en les mélangeant pendant quelques minutes ;

2. Ensacher 500 grammes de terre dans un sac plastique propre (surtout pas dans un sac ayant contenu des engrais) ;
3. Renseigner vos coordonnées sur le sac ;
4. Entreposer le sac à l'abri de l'air et de l'humidité dans l'attente de son envoi au laboratoire.

NB : En cas de situation anormale (plantes malades, dépérissement, etc.), il importe de constituer un échantillon distinct.

Envoi de l'échantillon

Avant de nous transmettre l'échantillon à analyser, nous vous remercions de compléter – le plus précisément possible – la fiche descriptive ([à télécharger](#)) et de déposer le prélèvement au secrétariat du SRHGx (Passage des Déportés 2 à 5030 Gembloux) à l'attention de [Michel LARDINOIS](#).

Pour un traitement rapide de la demande, il est conseillé de déposer les prélèvements le mercredi de 9 à 12 h.

Categorie

1. SRHGx

date créée

27 janvier 2021

Auteur

srhgx

default watermark